

Motion : Pour le maintien des missions de service public de La Poste et de la présence postale dans les territoires ruraux

Le Conseil départemental de la Nièvre souhaite alerter l'État sur les conséquences des réductions budgétaires prévues pour le financement des missions de service public assurées par La Poste.

Depuis 2008, la présence postale territoriale repose sur un contrat conclu entre l'État, La Poste et l'Association des maires de France. Le contrat actuellement en vigueur, signé pour la période 2023-2025 puis prolongé jusqu'à fin 2026, garantit le maintien d'un réseau de proximité de près de 17 000 points de contact sur l'ensemble du territoire national.

Ce contrat constitue un engagement fort en faveur de l'égalité entre les territoires. Dans les départements ruraux comme la Nièvre, le bureau de poste demeure bien souvent l'un des derniers services publics de proximité accessibles à tous les habitants.

Or, le projet de loi de finances pour 2026 remet en cause cet engagement. Alors que le contrat prévoit un financement de 174 millions d'euros pour soutenir la mission de présence postale territoriale, les crédits prévus sont ramenés à 122 millions d'euros. Cette réduction importante fragilise l'équilibre même du dispositif et fait peser une incertitude sur l'avenir du réseau postal de proximité.

Dans la Nièvre, deux situations locales illustrent ces inquiétudes :

- à Saint-Laurent-l'Abbaye, une notification de fin de bail menace le maintien du bureau de poste.
- à Beaumont-la-Ferrière, un projet de transfert vers un commerce communal soulève des interrogations quant à sa pérennité et à ses conditions de mise en œuvre.

Le Conseil départemental de la Nièvre considère que les évolutions nécessaires des missions de La Poste ne peuvent se traduire par un recul du service public dans les territoires ruraux. Si les usages évoluent, la nécessité d'une présence humaine, de services de proximité et d'un accès équitable aux services publics demeure plus que jamais d'actualité.

Parce que l'aménagement du territoire ne peut être une variable d'ajustement budgétaire, le Conseil départemental de la Nièvre réaffirme son attachement à une présence postale forte, garante de la cohésion territoriale et de l'égalité républicaine.

En conséquence, le Conseil départemental de la Nièvre :

- demande à l'État de maintenir son engagement financier en faveur des missions de service public de La Poste dans le cadre de la préparation du prochain contrat de présence postale territoriale ;
- propose que la Nièvre puisse devenir un territoire d'expérimentation de la Poste du XXI^e siècle, afin d'inventer de nouvelles formes de présence postale et de services publics de proximité adaptées aux réalités rurales, tout en garantissant à chaque habitant un accès effectif à un service public de qualité.